

La République du Centre, 9 novembre 2019



Municipales 2020

Faut-il lire l'étiquette avant de voter ?

Le ministre de l'Intérieur affiche plus la couleur politique des candidats dans les communes de moins de 5 000 habitants à partir de 2020.

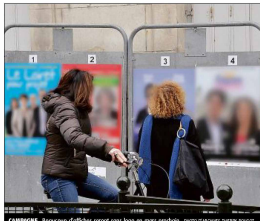
Philippe Béhar

« M onseigneur, vous le savez sans le tripartite du département. Cette phrase pourrait être prononcée par le représentant de l'opposition ou le candidat de la majorité... » On le demandait depuis longtemps.

Il faut échanger à la sanction ou au PS. Un changement politique que Jean-Christophe Chelly, maire de la commune de 5 000 habitants de la République en Marche, ne comprend pas. « Nous avons décidé ce que nous demandons du Grand débat citoyen. Il sera toujours possible de se revendiquer d'un parti ou d'une tendance politique dans les communes de moins de 5 000 habitants. Ensuite, si c'est possible, aux prochaines municipales, ce sera », explique-t-elle.

« On le demandait depuis longtemps »

Gilles Lepoint, président des Maltes navaux de Loiret, confirme. « On le demandait depuis longtemps. Les renseignements généraux ont insisté plus avec votre appellation et dans les années qui ont changé. Mais dans une commune de 400 habitants, lorsqu'il



CAHNGAGE. Boulay défilait avec son logo en noir profond. PHOTO: GUYAULT, TOUTE ESPRIT

fait trouver une permutation pour se situer autour d'une table pour gérer la commune, la politique n'a pas sa place », insiste Gilles Lepoint.

Une situation que Jean-Christophe Chelly dit avoir connue avec l'ancien maire de Loiret, Jean-Pierre Sacur, qui s'illustre indubitablement le département, se défileur bordé à cette dé-

clation. « Dès lors que les candidats affirment leur orientation, pourquoi le ministre de l'Intérieur n'aurait-il pas fait état dans ses publications ? », reproche-t-il. Si l'on se dit certains que dans les communes de moins de 5 000 habitants, il faut accepter la demande de ne pas voter d'étiquette, il pourrait être de nombreuses communes de Loiret de taille supérieure à 5 000 ou 5 000 habitants qui ont une telle orientation politique.

« Un seuil trop élevé ? »

Le seuil des 5 000 habitants d'équivalents, à quelques dizaines près de la ville de Chartres, franchit pas son caractère central (logis Villandrouais) parait élevé. Jean-Pierre Sacur n'est d'ailleurs pas le seul à penser.

Alors cette mesure, une fois votée, électorale ? Le

premier que cette nouvelle électorale à la veille des municipales n'est pas forcément dans la période actuelle, se pose donc de plus en plus. Le retour à la situation de Loiret.

Il rappelle que Jean-Christophe Chelly est un élu local, mais que la loi ne peut pas être appliquée à la fois